

Guzargues, le 22 mai 2013

04.67.59.61.57.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Février 2013

Etaient présents : Mesdames GUILHAUMON Ghislaine, JOUANNAUD Frédérique, VIDAL Patricia ;
Messieurs ANTOINE Pierre, MALCHIRANT Thierry, MICHEL Claude, OLIVA Jean Paul, SANCEY
Jean Marc, OLLIE Christophe

Excusé : VIEIRA Dominique,

1 – Approbation du compte-rendu du 6 Décembre 2012

Le compte rendu de la séance du 6 Décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

2 – Convention d'Assistance Juridique avec le Cabinet d'Avocats Margall

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'assistance juridique de la Commune il est nécessaire de signer une lettre de mission avec un cabinet d'avocats.

Monsieur le Maire présente la lettre de mission de la SCP Margall – d'Albenas, avocats spécialisés en droit public, d'un montant de 2.604,60 € HT pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la lettre de mission à Maître Margall pour un montant de 2.604,60 € HT.

Voté à l'unanimité.

3 – Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

1 – Travaux de voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation va être lancée par la Communauté de Communes Grand Pic St Loup selon la procédure adaptée pour la réalisation de travaux de voirie.

Monsieur le Maire rend compte du chiffrage prévisionnel effectué par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, habilite Monsieur le Maire à signer le projet de convention qui sera proposé par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour la réalisation des travaux de voirie de l'entrée du village (Rue des Platanes). Le montant sera compris dans la fourchette entre 45.000 € HT minimum et 75.000 € HT maximum et précise que le financement de ce programme est inscrit au budget de la Commune.

2 - Objet : Convention de prestations de services entre la Commune de Guzargues et la Communauté de Communes du Pic St Loup pour l'utilisation de la balayeuse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'entretien du village, il est nécessaire de mettre en place une convention de prestations de services entre la Communauté de Communes du Pic St Loup et la Commune de Guzargues pour l'utilisation de la balayeuse.

Monsieur le Maire présente la convention qui l'élève à 2.074,80 € pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré habilite Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services entre la Commune de Guzargues et Communauté de Communes du Pic St Loup pour l'utilisation de la balayeuse.

3 - Convention pour la mutualisation du service de l'observatoire fiscal intercommunal de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre la mutualisation du service de l'observatoire fiscal intercommunal, il est nécessaire de mettre en place une convention entre la Communauté de Communes du Pic St Loup et la Commune de Guzargues pour l'utilisation de la balayeuse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, habilite Monsieur le Maire à signer la convention pour la mutualisation du service de l'observatoire fiscal intercommunal de la communauté de communes du Grand Pic St Loup.

Votés à l'unanimité.

4 – Renouvellement du contrat de maintenance avec la société GFI des logiciels informatiques de la mairie (paie, finances, élections)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de maintenance avec la société GFI pour les logiciels informatique du secrétariat de la mairie (élections, comptabilité, paie).

Monsieur le Maire présente la proposition de la société GFI.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, habilite Monsieur le Maire à signer la demande de renouvellement du contrat d'assistance et de maintenance des logiciels informatique avec la société Némausic pour l'année 2013 pour un montant de 788,14 € HT.

Voté à l'unanimité.

5 – Contrat d’entretien du village 2013 avec l’entreprise Adaptée de l’Etang de l’Or « APEI du Grand Montpellier »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre l’entretien du village il est nécessaire d’avoir un contrat de prestations de services pour l’entretien des espaces verts de la commune.

Monsieur le Maire présente le contrat de prestations de services pour l’entretien des espaces verts de l’Entreprise Adaptée de l’Etang de l’Or (CAT) d’un montant de 8.725,80 € HT pour l’année 2013.

Monsieur le Maire propose que la dépense soit répartie sur le budget communal et sur le budget assainissement de la façon suivante :

- ¼ sur le budget assainissement soit : 2.181,45 € HT,
- ¾ sur le budget de la commune soit : 6.544,35 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de services pour l’entretien des espaces verts d’un montant de 8.725,80 € HT et à répartir la dépense comme indiqué ci-dessus sur le budget communal 2013 et le budget assainissement 2013.

Voté à l’unanimité.

6 – Devis pour divers travaux

1 - Local de stockage : réalisation du carrelage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il est nécessaire d’effectuer la pose du carrelage du local de stockage. Il présente le devis de la société MC Construction pour un montant total de 2.089,80 € HT pour la totalité des travaux.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société MC Construction, pour un montant total de 2.089,80 € HT et précise que le financement des travaux est inscrit au budget de la Commune.

2 - Local de stockage : pose de l’isolation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il est nécessaire d’effectuer l’isolation du local de stockage. Il présente le devis de la société MC Construction pour un montant total de 3.104,20 € HT pour la totalité des travaux.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société MC Construction, pour un montant total de 3.104,20 € HT et précise que le financement des travaux est inscrit au budget de la Commune.

3 - Divers travaux d’entretien du village : devis des travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il est nécessaire d’effectuer divers travaux d’entretien sur le village. Il présente le devis de la société MC Construction pour un montant total de 1.560,00 € HT pour la totalité des travaux.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société MC Construction, pour un montant total de 1.560 € HT et précise que le financement des travaux est inscrit au budget de la Commune.

Votés à l'unanimité.

7 – Syndicat Mixte « Hérault Energies » – Rapport d'activité 2011

Monsieur le Maire présent au Conseil Municipal le rapport annuel du Syndicat Mixte « Hérault Energie » de l'année 2011.

Le Conseil Municipal, approuve le rapport annuel du Syndicat Mixte « Hérault Energies » pour l'année 2011,

Voté à l'unanimité.

8 – Nouveaux rythmes scolaires pour les écoles élémentaires et maternelles

Monsieur le Maire présente le détail de ces nouveaux rythmes et fait part aux élus du résultat de la consultation des parents d'élèves et des enseignants, favorables à un report du nouveau dispositif.

Vu les difficultés de mise en place et dans un souci de bien coordonner le Projet Educatif Territorial (PEDT) qui sera déterminant pour le succès de l'opération et pour le bien être des élèves, en accord avec le Président du SIVU des écoles et le Maire d'Assas, Monsieur le Maire demande de se prononcer sur ce projet notamment de décider le report d'application pour la rentrée scolaire 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reporter l'application du nouveau dispositif concernant les rythmes scolaires à la rentrée 2014 / 2015.

Voté à l'unanimité.

9 – Questions diverses

La séance est levée à 00h30